

SPORT SANTÉ

La forme
pour tous !
Saint-Médard-en-Jalles



Rejoignez
le projet
Antenne Maison
Sport Santé

Comment
ça marche ?

Pour vous
médecins

Pour les personnes prises en charge



Questionnaire et demande d'informations pour définir la prise en charge

- évaluation individuelle par l'éducateur en activité physique adaptée (remise de livret du suivi) ;
- séance découverte dans nos associations partenaires ou activités municipales ;
- évaluations, bilan de parcours, entretien individuel.

La consultation médicale

La prescription d'activité physique adaptée

- via l'ordonnance type ;
- vous pouvez vous aider du guide à la prescription de l'HAS et du médocosport-santé ;
- un document réunissant les différentes activités APA de la commune vous sera remis (personnel qualifié à la prise en charge du sport sur ordonnance).

L'orientation des patients

vers l'antenne Maison Sport Santé, afin de bénéficier de la prise en charge.

Retour bilan de parcours

effectué par l'éducatrice de la Maison Sport Santé.

Service des Sports
Ville de Saint-Médard-en-Jalles
05 56 05 71 14
sports@saint-medard-en-jalles.fr



VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES

